



Dubost & Cie
Formation et accompagnement des CE

Fax : 03 21 74 80 92

→ Fax :

Ce message est destiné au CE/CSE

Rencontres CE/CSE Mont Saint-Michel

Mardi 11 & Mercredi 12 Septembre 2018

Lors d'une forte marée

NOUVEAU

Thème → **Rôle des Représentants du CSE
en matière de Délégation du Personnel**

2 JOURS DE FORMATION pour saisir les enjeux de cette réforme et appréhender les conséquences sur les pratiques afin de représenter les intérêts des salariés dans l'entreprise

2 jours de formation

Arrivée Mardi 11/09 avant 10h00 - Départ Mercredi 12/09 vers 16h00 (12 personnes maximum)

Logement 1 nuit (du mardi au mercredi)

Hôtel Centre Historique *** en face du Mont Saint Michel
1 Petit-déjeuner (Mercredi) - 2 Déjeuners (Mardi et Mercredi)
Dîner dans un restaurant du Mont (Mardi soir)

Remise des documents de synthèse de formation

Prix total par personne : 1 036 euros
en chambre single
(à comptabiliser sur le budget de fonctionnement)



Mardi : échanges entre CE sur la situation de chaque entreprise, questions sur l'actualité et le droit du travail
Mardi & Mercredi : rôle des Représentants du CSE en matière de Délégation du Personnel

→ Les 3 rôles du DP

- Faire respecter le droit du travail, la défense des salariés, les réclamations du personnel.
- Comment assister les salariés lors d'un entretien préalable ?
- Apprendre à rédiger les questions DP.
- Identifier ce qui relève des DP, du CE ou du CHSCT.

→ Ce que la Loi (Macron) change pour les salariés :

- Augmentation de l'indemnité de licenciement.
- Indemnités prud'homale plafonnées.
- Notification du licenciement (lettre), Modification des CDD (durée, renouvellement)
- La rupture conventionnelle collective.
- Licenciement du salarié lors du refus de l'accord collectif.

→ La hiérarchie du Droit

- Lois, ordonnances, décrets, arrêtés, circulaires.
- Qu'est-ce que la « jurisprudence » ?

→ L'inspecteur du travail, les tribunaux, la jurisprudence

- Les Prud'hommes.

→ La négociation collective

- Accords interprofessionnels, conventions collectives, accords de branche.
- Quand peut-on dire qu'il y a avantages acquis ?
- Dénonciation des accords. Remise en cause d'un usage ou d'un engagement unilatéral.

→ Le contrat de travail

- Contenu et utilité du contrat de travail.
- Modification du contrat de travail.
- Ruptures du contrat de travail à l'initiative du salarié :
 - La rupture conventionnelle (loi du 20 août 2008),
 - La transaction.
- Les sanctions (procédures) et le licenciement pour faute.
- Le licenciement économique et le PSE.

→ Les congés payés

- Règle du maintien du salaire ou règle du 10^{ème} : qui décide ?
- Comment les congés payés peuvent et doivent être organisés ?
- Fractionnement des congés payés : qui décide ?

Les avantages exclusifs de DUBOST & Cie

- 3 mois d'accompagnement par le formateur.
- Bruno CRETON, spécialiste du droit du travail et des petits CE, forme et accompagne les CE depuis 20 ans. Sylvain RIZZOTTI, 25 ans d'expérience de formateur.

La formation est à comptabiliser au budget de fonctionnement. Nous sommes agréés pour la formation économique des élus de CE sous le numéro 2004-1923 (Préfecture Île-de-France) : l'employeur paye le temps de formation des titulaires dans la limite de 5 jours (L2325-44). Pour les autres élus, nous contacter.

Bulletin d'inscription / conditions du départ
en formation / programme complet sur

www.dubostetcompagnie.fr

Appelez **Line Creton** au **03 21 74 80 99**

ou envoyez un e-mail à info@dubostetcompagnie.fr

DUBOST & Compagnie SARL

Siège Social : 194 rue des fusillés - 62440 Harnes • RCS ARRAS 452 129 174

Bureau Paris : 124 Avenue Gambetta - Paris 75020 / Bureau Grand-Est : 25 rue Baverez - 25000 Besançon